

Secteur de l'Emploi et des Retraites**Numéro 137-2021**

Réf. : YV/MB/LB

Paris, le 27 juillet 2021

**NEGOCIATION AGIRC-ARRCO DU 22 JUILLET :
FO NE SIGNE PAS LE PROJET D'AVENANT**

Chères et chers camarades,

Objet

Ce jeudi 22 juillet s'est tenue la deuxième séance paritaire de la négociation AGIRC-ARRCO, en présentiel et visioconférence. La délégation Force Ouvrière était constituée, comme la fois précédente, de Michel BEUGAS, Philippe PIHET, Jean-Yves SABOT et Lola BOUCARD.

Pourquoi

Face aux pertes de recettes exceptionnelles engendrées par la crise du COVID 19 et le recours massif à l'activité partielle, les organisations patronales ont mis en avant le risque d'un déficit qui pourrait devenir incontrôlable pour revenir sur la garantie du pouvoir d'achat des pensions complémentaires prévue par l'ANI de 2019. En séance, un avenant à l'ANI de 2019 (et non pas un nouvel accord) a été proposé en ce sens par le patronat, rejoint par la CFDT et la CFTC. Ayant fait d'autres propositions, qui permettaient de respecter l'ANI de 2019, FO a refusé de s'inscrire dans cette démarche et le bureau confédéral a considéré que nous ne pouvions signer cet avenant.

Principaux points

Faisant suite à la première séance du 21 juin dernier, patronat, CFDT et CFTC se sont mis d'accord pour revenir sur l'ANI de 2019 qui garantissait le maintien du pouvoir d'achat des retraités. Cet ANI, signé par FO, prévoyait une indexation des pensions sur l'inflation. Ces organisations arguent de la perte de recettes et de la baisse du niveau des réserves suite à la crise du COVID et proposent de soustraire 0,5 point à cette indexation pour calculer les pensions pendant au moins les deux prochaines années. Les pensions ne seraient ainsi plus alignées sur la progression de l'inflation.

Force Ouvrière a exprimé son opposition à ce projet qui fait supporter le coût de la crise uniquement par les retraités. La délégation a souligné que ces 10 dernières années, les entreprises ont systématiquement refusé de contribuer davantage pour les retraites, alors même que le COR alerte sur la baisse relative du niveau des pensions. Elle a également rappelé que l'issue de la crise et son impact sur l'emploi et l'économie sont encore très incertains et les projections fluctuantes.

FO a également dénoncé le passage en force du patronat. En effet, le MEDEF a qualifié à plusieurs reprises le scénario présenté de consensus entre les organisations présentes, alors même que 3 organisations syndicales, dont FO, avaient fait connaître leur opposition. La délégation s'est étonnée qu'un projet d'avenant ait déjà pu être rédigé et proposé, alors même que les deux premières séances paritaires avaient été non conclusives. Force Ouvrière rappelle qu'aucune obligation d'accord n'incombait aux parties présentes : l'obligation des organisations étaient seulement de répondre au devoir d'alerte exercé par le Conseil d'Administration de l'AGIRC-ARRCO en étudiant la situation, ce qui a été fait.

En plus d'imposer un agenda d'urgence, qui ne se justifie pas au vu de l'état des réserves et de l'incertitude de la crise, le patronat a fait la sourde oreille à toutes les autres propositions qui avaient été avancées autour de la table. FO a notamment proposé que le niveau des réserves soit temporairement maintenu à 4 mois au lieu de 6, ce qui permettait d'attendre sereinement de connaître l'évolution de la crise au lieu de se précipiter en faisant payer les retraités. Cette proposition n'a pas été prise en compte. La délégation a également proposé qu'un compromis puisse être recherché en mettant fin au système des abattements (les malus ou encore « coefficient de solidarité »), système qui pénalise les nouveaux retraités bien qu'il ne représente l'équivalent de 1/2000ème des recettes de la fédération, sans recevoir aucune réponse de la part du MEDEF.

Pour toutes ces raisons, le bureau confédéral a considéré que FO ne pouvait signer le projet d'avenant qui est annexé à la présente circulaire.

Amitiés syndicales,

Michel BEUGAS
Secrétaire confédéral

Yves VEYRIER
Secrétaire général

Annexe 1 : projet d'avenant Agirc-Arrco

Annexe 2 : projections financières

Annexe 3 : présentation avenant

Annexe 4 : ANI 2019 modifié